

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ESTHETICIEN SOCIAL : TECHNIQUES ET REALISATION DE SOINS
ESTHETIQUES ADAPTES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE: 83 21 08 U21 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETICIEN SOCIAL : TECHNIQUES ET REALISATION DE SOINS ESTHETIQUES ADAPTES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'adapter ses connaissances et sa pratique en soins esthétiques sur la base de techniques spécifiques, en vue de prendre en charge de manière globale et favoriser le bien-être, la construction et le maintien d'une image positive de soi de bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En situation réelle « pratique » pour l'accueil et les services techniques sur un modèle inconnu, en toute autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et d'exécution des services techniques,

dans le respect des délais impartis,

- ◆ accueillir la cliente ;
- ◆ installer la cliente ;
- ◆ établir le diagnostic sur base de l'observation et des informations collectées ;
- ◆ compléter la fiche client ;
- ◆ effectuer un massage basique du corps (total ou partiel) correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ effectuer un soin de beauté du corps (au minimum un gommage et, si nécessaire, un soin spécifique) correspondant aux attentes ou besoins de la cliente
- ◆ façonner les ongles en gel avec pose de capsules (sur au moins deux ongles) ;
- ◆ effectuer une « french manucure » correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;

- ◆ effectuer un façonnage en gel (sur au moins deux ongles) et une « French pédicure » correspondant aux attentes ou besoins du client ;
- ◆ réaliser un soin spécifique du visage et deux traitements spécifiques des phanères (une épilation à la cire des sourcils ou autres zones du visage) ;
- ◆ réaliser une coloration ou décoloration de la pilosité du visage ou permanente des cils correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ effectuer un maquillage du soir correspondant aux attentes et aux besoins de la cliente ;
- ◆ envisager la faisabilité d'un maquillage semi-permanent sur la cliente en décrivant la technique et en précisant les risques qui y sont liés ;
- ◆ conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins ;
- ◆ s'insérer dans une équipe de travail et d'y entretenir des rapports corrects avec la clientèle et le personnel ;
- ◆ participer aux différents soins d'esthétique, d'hygiène et de bien-être en vue de développer son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein du lieu de stage, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

1. Attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement suivantes :

Soins spécifiques du visage

Massage de beauté du corps

Soins de beauté du corps

« French manucure », capsules et façonnage en gel

« French pédicure », et façonnage en gel

Maquillage du soir et semi-permanent, participation à la politique commerciale de l'institut

Stage : Esthéticien

ou

2. Certification de qualification « Esthéticien » de l'enseignement de promotion sociale correspondant au certificat de qualification de « Esthéticien(ne) » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

pour des bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion ...,

- ◆ de concevoir, proposer et organiser la mise en place de soins esthétiques visant à améliorer le bien-être du bénéficiaire, en veillant à son confort tout au long de la prestation ;
- ◆ d'adapter les techniques aux contextes de travail et d'utiliser matériel et produits de manière appropriée ;

- ◆ de justifier cette intervention en référence, le cas échéant, à des notions de pathologie et de techniques spécifiques de soins esthétiques ;
- ◆ de respecter les règles liées à la sécurité et la protection des personnes, à l'hygiène, à l'ergonomie et la manutention ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel propre aux soins et la maîtrise gestuelle ;
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

dans le cadre de soins esthétiques spécifiques et d'une prise en charge globale de bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion...,

en vue d'acquérir de l'autonomie d'exécution et de décision opérationnelle,

l'étudiant sera capable,

4.1. en APPROCHE DES PATHOLOGIES,

- ◆ **d'identifier et de décrire, afin d'en tenir compte dans sa pratique d'esthéticien social,**
 - les notions de base de différentes pathologies fréquemment rencontrées dans les différents services hospitaliers : hémato-oncologie, sénologie, soins palliatifs, maternité, gériatrie, psychiatrie, hôpitaux de jour, maisons de repos et de soins ;
 - les principales problématiques rencontrées dans les différents milieux sociaux : traumatismes, handicaps, ... ;
 - les caractéristiques principales des bénéficiaires liées aux différents états et aux différentes pathologies : état physique, mental, social et psychologique.

- ◆ **d'identifier les troubles de la peau et des phanères**
 - identifier les notions de base de dermatologie :

- décrire la peau et les phanères sains : constitution, fonctionnement, types, caractéristiques... ;
- distinguer la peau et les phanères pathologiques : notions de base, anomalies, traitement ... ;
- citer et identifier les pathologies courantes de la peau et des phanères et leur retentissement sur le bénéficiaire ;
- identifier les effets néfastes (délétères) de la chimiothérapie/radiothérapie/immunothérapie sur la peau et les phanères.

◆ **de sélectionner les soins et produits cosmétiques adéquats**

- citer et identifier les soins esthétiques et les produits de soins autorisés ; déconseillés/interdits en fonction des pathologies rencontrées et des indications sur l'état du bénéficiaire ;
- justifier les soins esthétiques en fonction des contraintes et prescrits médicaux.

4.2. en TECHNIQUES ESTHETIQUES SPECIFIQUES,

◆ **d'organiser la mise en place de soins esthétiques**

- identifier et mettre en pratique :
 - les principes élémentaires d'hygiène personnelle et de tenue professionnelle d'un esthéticien social ;
 - les principes d'hygiène professionnelle spécifiques aux milieux d'activités : hospitalier, maison de repos et de soins...
- intégrer les contraintes :
 - de lieu (chambre médicalisée, espace bien-être...) ;
 - liées au timing.
- désinfecter les mains, le matériel :
 - identifier les produits et le matériel nécessaires à la désinfection des mains ;
 - décrire et appliquer la procédure du lavage de mains simple suivant le protocole hospitalier ;
 - identifier les produits et les instruments nécessaires à la désinfection du matériel (stérilisateur, désinfection chimique...) ;
 - décrire et appliquer la procédure de désinfection du matériel suivant le protocole hospitalier.
- organiser, ranger le matériel et les produits afin qu'ils soient transportables :
 - sélectionner les produits et le matériel de base utiles au service à prester ;
 - déterminer l'aménagement rationnel du matériel et des produits de nettoyage ;
 - appliquer les règles d'hygiène, de sécurité à l'égard du matériel, des produits, (avant, pendant et après le soin) ;
 - agencer judicieusement tout le matériel sur le chariot.
- sélectionner les produits cosmétiques adéquats en fonction du soin choisi et des informations collectées au niveau de l'équipe médico-sociale :
 - identifier les produits cosmétiques (composants, types, caractéristiques, bienfaits, contre-indications éventuelles) ;
 - énumérer les soins esthétiques (types, caractéristiques, bienfaits, contre-indications éventuelles) ;
 - choisir les produits cosmétiques en fonction des caractéristiques du bénéficiaire, des composants du produit et du soin à donner ;
 - observer les réactions du bénéficiaire aux produits.

- organiser, nettoyer et ranger un local d'accueil, le cas échéant ;
- nettoyer et ranger les outils, accessoires, matériels et produits :
 - nommer et identifier les facteurs et vecteurs de contamination, les risques d'accident, les modes de prévention des risques, les systèmes de protection adaptés ;
 - citer et appliquer les principes élémentaires d'hygiène professionnelle et de désinfection (asepsie, désinfection, stérilisation, nettoyage) liés à l'entretien, à la manipulation et au stockage du matériel et des produits ;
 - appliquer les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection personnelles ;
 - identifier et appliquer les principes élémentaires d'ergonomie et de manutention ;
 - entretenir et ranger outils, accessoires, matériels et produits ;
 - veiller au réapprovisionnement des produits si nécessaire.

◆ **de réaliser les soins esthétiques adaptés aux troubles de la peau/des phanères**

- observer l'état de santé de la peau et des phanères du bénéficiaire ;
- identifier les troubles de la peau/des phanères ;
- sélectionner les produits adaptés :
 - analyser la composition des produits et leurs contre-indications ;
 - sélectionner les produits adaptés aux différents troubles de la peau et des phanères (types, caractéristiques, composants chimiques, vertus et contre-indications) ;
- réaliser les soins esthétiques appropriés :
 - identifier les soins esthétiques appropriés aux troubles de la peau et des phanères, à l'état physique, psychique, émotionnel et aux besoins et à l'éventuelle pathologie du bénéficiaire ;
 - sélectionner les techniques de massage, maquillage, soins des mains et des pieds, épilation, soins visage, soins corps, adaptées aux besoins du bénéficiaire, et spécifiques à son bien-être, au maintien ou à la reconstruction de l'image positive de soi ;
 - réaliser le soin esthétique approprié sur base d'un prescrit médical ou à l'initiative de l'équipe référente, tel que modelage, soin visage et soin de face, soin « bonne mine », camouflage, dermo-protection, coloration ou décoloration des phanères, pose de faux-cils, épilation, soins de beauté pieds et mains ;
 - expliquer les bienfaits des soins esthétiques de base pour le rétablissement psycho-social du bénéficiaire.

◆ **adapter les techniques aux contextes de travail, et d'utiliser matériel et produits de manière appropriée**

- adapter/ajuster son poste de travail et le matériel ainsi que la durée des soins en fonction des contingences :
 - décrire les spécificités des soins (durée, efficacité, utilité, limites, bien-être apporté...) selon les pathologies et les moyens disponibles ;
 - assurer la protection adaptée du bénéficiaire ;
 - appliquer les règles de sécurité, d'hygiène, de protection et d'ergonomie ;
 - s'assurer du bien-être et du confort du bénéficiaire tout au long de la prestation ;
 - vérifier la faisabilité des soins esthétiques.
- adapter/ajuster les gestes professionnels en fonction des contingences :

- identifier les situations de malaise, de crise et d'urgence, possibles suivant les pathologies des bénéficiaires, ou liées à l'acte technique ;
- décrire les attitudes et réactions à adopter en cas d'accident/malaise du bénéficiaire ;
- gérer toute situation de crise, urgence, malaise chez le bénéficiaire de manière adéquate.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de TECHNIQUES ESTHETIQUES SPECIFIQUES, il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 16 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche des pathologies	CT	B	40
Techniques esthétiques spécifiques	PP	L	40
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100